



Procès Claude Robinson contre CINAR

La SARTEC lance une nouvelle campagne de financement

Montréal, 10 septembre 2008 : La SARTEC a lancé aujourd'hui auprès de ses membres, de la communauté des artistes et créateurs et du public une nouvelle campagne de financement pour appuyer l'auteur Claude Robinson dans la défense de ses droits.

Le procès contre CINAR et al. que Claude Robinson accuse d'avoir plagié son œuvre, a, enfin, débuté le 2 septembre dernier. Après plus de 12 ans d'attente, Claude Robinson pourra finalement se faire entendre sur le fond et chercher à obtenir justice.

En douze ans, Claude Robinson a dû faire face à de multiples requêtes et procédures et affronter toute une batterie d'avocats engagée par les diverses entreprises impliquées, mais aussi par certains organismes publics (Téléfilm, GRC, Autorité des marchés financiers, etc.) qui refusaient de lui donner accès à des documents pourtant essentiels à sa cause. Malgré l'inégalité des moyens et des forces en présence, malgré les délais interminables et la multiplicité des recours, Claude Robinson a persévéré.

L'importance de sa cause, la solidité de son dossier, sa détermination lui ont déjà valu l'appui de la communauté artistique. Une première campagne de financement avait ainsi permis de récolter en 2002 quelque 60 000 \$, lesquels ont servi à défrayer une infime partie des coûts (expertise, débours, taxes, photocopies, etc.). Mais les préparatifs et le déroulement (recherche, déplacement de témoins, transcription des témoignages, etc.) de ce procès prévu pour 79 jours exigeront d'énormes ressources.

Devant l'importance des enjeux pour tous les créateurs et artistes voire pour tout citoyen qui veut que la justice prévale, la SARTEC a jugé bon de faire de nouveau appel à la communauté et au public. **Les dons pourront être faits à « SARTEC en fidéicomis pour Claude Robinson » et envoyés à l'attention de Odette Larin à la SARTEC au 1229, rue Panet, Montréal, H2L 2Y6.** Les règles de gestion du fonds sont affichées sur le site www.sartec.qc.ca/temporaire2/fonds_robinson.html